

**Conseil économique et social**Distr. générale
26 mars 2019Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique
Conférence des ministres africains des finances,
de la planification et du développement économique
Cinquante-deuxième session

Marrakech (Maroc), 25 et 26 mars 2019

Points 5 et 6 de l'ordre du jour*

Examen des recommandations et adoption des résolutions;
examen et adoption de la déclaration ministérielle**Rapport de la Conférence des ministres sur les
travaux de sa cinquante-deuxième session****Introduction**

1. La cinquante-deuxième session de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique s'est tenue au Palais des congrès de la Palmeraie, à Marrakech (Maroc), les 25 et 26 mars 2019.

I. Ouverture de la session [point 1 de l'ordre du jour]**A. Participation**

2. Ont participé à la réunion les représentants des États membres suivants : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée équatoriale, Kenya, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Nigéria, Ouganda, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Togo, Zambie et Zimbabwe.

3. Les communautés économiques régionales suivantes étaient représentées : Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et Autorité intergouvernementale pour le développement.

4. Les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies ci-après étaient représentés : Commission économique pour l'Europe, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Programme commun des Nations Unies sur le VIH/ sida, Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, Centre du commerce international, Programme des Nations Unies pour le développement, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Entité des Nations Unies pour l'égalité des

* E/ECA/CM/52/1/Rev.1.

sexes et l'autonomisation des femmes, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, Fonds des Nations Unies pour la population, Bureau du Coordonnateur résident des Nations Unies, Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, Groupe de la Banque mondiale et Programme alimentaire mondial.

5. Des observateurs des États Membres de l'Organisation des Nations Unies ci-après étaient présents : Pakistan et Paraguay.

6. Des représentants des organisations intergouvernementales et régionales suivantes étaient également présents : Banque africaine de développement, Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, Commission de l'Union africaine, Agence de développement de l'Union africaine - Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, Alliance des instituts bancaires africains, Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest, Délégation de l'Union européenne auprès de l'Union africaine, Railroad Association of South Africa et Rail Working Group.

7. Des observateurs de l'organisation suivante étaient présents : Chartered Institute of Bankers of Nigeria.

B. Déclarations liminaires

8. La séance d'ouverture a été animée par le Président-Directeur général de Mark Eddo Media, M. Mark Eddo. Des déclarations liminaires ont été faites par le Ministre délégué soudanais des finances et de la planification économique, Mustafa Yousif Holi ; la Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Afrique, Vera Songwe ; l'ancien gouverneur de la Banque centrale de l'Inde, Duvvuri Subbarao ; la Ministre égyptienne de la planification, du suivi et de la réforme administrative, Hala El-Said ; le Vice-Président du Conseil économique et social, Omar Hilale ; la Vice-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies, Amina Mohammed ; et le Ministre marocain de l'économie et des finances, Mohamed Benchaaboun.

9. S'exprimant en sa qualité de Président du Bureau sortant, M. Hali a remercié le Gouvernement et le peuple marocains d'avoir accueilli la cinquante-deuxième session de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique. Il a félicité la CEA et les États membres de la pertinence et de l'opportunité pour les décideurs africains du thème de la session, à savoir « La politique budgétaire, le commerce et le secteur privé à l'ère du numérique : une stratégie pour l'Afrique ». En conclusion, il a remercié le Bureau sortant pour les résultats obtenus et a souhaité à tous les participants une session fructueuse.

10. M^{me} Songwe a dit que le thème de la présente session de la Conférence offrait l'occasion d'examiner des questions aussi importantes que la mobilisation des ressources, la création d'emplois, la croissance inclusive et les possibilités que les progrès rapides de la numérisation offraient pour traiter ces questions. Après une période de croissance modérée, les perspectives de croissance de l'Afrique commençaient à s'améliorer, principalement grâce au renforcement de la demande mondiale de produits africains, à l'augmentation de la production pétrolière, à la hausse des prix du pétrole, à la vigueur de la consommation privée et à la poursuite des investissements dans les infrastructures. Les niveaux de pauvreté restaient toutefois élevés, bien que la proportion d'Africains vivant dans l'extrême pauvreté soit en baisse. Dans ce contexte, M^{me} Songwe a souligné l'importance de la politique budgétaire pour combler l'immense déficit de financement, qui ne cessait de croître et qui entravait les efforts déployés par l'Afrique pour promouvoir son

développement. Elle a estimé que grâce à l'adoption de politiques budgétaires appropriées les pays africains pourraient accroître les recettes publiques de 12 à 20 % du produit intérieur brut (PIB). Elle a également exhorté les États membres à accroître leur appui au secteur privé et à libérer son énorme potentiel, notant que la Zone de libre-échange continentale africaine créerait un marché d'environ 1,2 milliard de personnes pour les biens et services africains et renforcerait considérablement le secteur privé du continent. En conclusion, elle a souligné les énormes possibilités offertes par l'économie numérique pour une croissance inclusive et a insisté sur la nécessité d'un cadre permettant d'adapter la politique budgétaire à l'évolution de la structure des économies africaines à l'ère du numérique, afin de mobiliser les fonds nécessaires à la réalisation des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des aspirations de l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

11. Décrivant l'initiative Jan Dhan-Aadhaar-Mobile Trinity en Inde, qui encourage l'inclusion financière en facilitant les paiements électroniques, M. Subbarao a dit que l'Inde avait ainsi pu délivrer 1,3 milliard de documents d'identité numériques, ce qui avait permis l'ouverture de 300 millions de nouveaux comptes bancaires, notamment par des femmes et des jeunes. Il a précisé que le taux de pénétration de la téléphonie mobile en Inde augmentait rapidement et que des transactions d'une valeur d'environ 12 milliards de dollars étaient désormais effectuées chaque mois à l'aide de plates-formes novatrices de paiement électronique. Le Gouvernement, fer de lance du développement d'une infrastructure numérique harmonisée, avait créé un portail de paiement indien pour réduire la dépendance du pays à l'égard des mécanismes de paiement étrangers et avait facilité le développement de plates-formes de paiement électronique dirigées par les banques plutôt que par les opérateurs de téléphonie mobile. L'infrastructure numérique en Inde renforçait également la protection des consommateurs, favorisait l'inclusion financière des femmes, encourageait l'utilisation de la microfinance et d'autres mécanismes de financement pour les petites et moyennes entreprises, et aidait à lutter contre le blanchiment de capitaux. L'Inde s'efforçait de renforcer la résilience de ses plates-formes numériques et de réduire les coûts des transactions numériques. Pour faire en sorte que les innovations numériques fassent passer les personnes en premier, les décideurs devaient maintenant chercher à comprendre les aspects psychologiques et sociaux de la pauvreté.

12. M^{me} El-Said s'est félicitée de la réunion annuelle des ministres et des experts, qui constituait une plate-forme d'échange de données d'expérience, d'expertise et de connaissances sur les défis auxquels l'Afrique était confrontée et ses perspectives de développement. Dans ce contexte, elle a exposé les cadres nationaux de planification formulés par son gouvernement et la vision qu'avait celui-ci de la contextualisation et de l'intégration du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Le Gouvernement égyptien avait redoublé d'efforts pour créer un environnement favorable aux entreprises, renforcer l'investissement intérieur et étranger, stimuler la participation du secteur privé au développement du pays grâce à des partenariats public-privé, en particulier dans les secteurs des infrastructures et des services, accroître l'approvisionnement énergétique, créer de nouvelles villes et développer les zones industrielles. M^{me} El-Said a souligné la nécessité pour les pays africains de donner la priorité à l'investissement, de renforcer la coopération, l'intégration et le commerce intra-africain, dans le but de catalyser la croissance en tirant parti du marché que constitue la population croissante du continent. S'agissant de la numérisation, elle a confirmé qu'en Égypte, comme dans de nombreux autres pays africains, les paiements électroniques remplaçaient progressivement les paiements en espèces.

13. M. Hilale a souligné qu'il importait de se réunir et de réfléchir aux perspectives de réalisation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, et que

parmi ces perspectives figuraient la prospérité, le souci de ne laisser personne pour compte et le développement socioéconomique de l'Afrique grâce à une approche intégrée et inclusive. À cet égard, il a félicité la CEA pour son appui au développement de l'Afrique par la production d'idées et d'analyses utiles aux États membres et aux autres partenaires de développement, la promotion de la coopération régionale et la formulation de positions communes africaines sur des questions centrales pour le continent. Il a ajouté qu'à l'instar d'autres commissions régionales la CEA gagnait en importance à l'échelle mondiale, notamment grâce à ses efforts pour renforcer le multilatéralisme. À cette fin, les États membres du Conseil économique et social examineraient la réforme de l'ONU au niveau régional lors de la session du Conseil de mai 2020, en prenant l'exemple de la CEA et de son rôle moteur dans l'intégration des objectifs de développement durable au programme de développement régional.

14. M^{me} Mohammed a dit que, contrairement à trop d'endroits dans le monde qui semblaient de nouveau dans la pauvreté, la méfiance et l'instabilité, l'Afrique présentait des perspectives de croissance et de développement à moyen terme qui semblaient positives, mais que la question déterminante pour le continent était de savoir comment les pays africains pouvaient atteindre une croissance propice à la création d'emplois, à l'accroissement de la richesse et à la réduction de la pauvreté et des inégalités. Une grande partie du progrès économique était soutenue par la numérisation, mais pour en tirer pleinement parti, les secteurs public et privé devaient s'associer pour investir dans les infrastructures et renforcer les capacités humaines. Rappelant que le Secrétaire général avait constitué un groupe de haut niveau sur la coopération numérique pour contribuer au débat mondial sur les moyens d'atténuer les risques dans un monde numérique, elle a invité les ministres des finances, de la planification et de l'économie à s'employer à générer des ressources pour atteindre leurs objectifs ambitieux, malgré une marge d'action budgétaire restreinte. Elle a indiqué que la Zone de libre-échange continentale africaine avait un immense potentiel en tant que point d'ancrage de l'intégration et du dynamisme économiques, potentiel qui pourrait favoriser le commerce intra-africain et générer des recettes intérieures indispensables pour faire avancer le continent. Elle a ajouté que l'ONU comptait sur tous les États Membres pour l'appuyer dans ses efforts visant à mettre en œuvre le Programme 2030, collaborer plus activement avec les équipes de pays des Nations Unies sur le terrain et jouer un rôle moteur dans le dialogue de haut niveau et d'importance historique de l'Assemblée générale sur le financement du développement, qui aurait lieu en septembre 2019.

15. M. Benchaaboun a souhaité la bienvenue à Marrakech à tous les participants au nom de Sa Majesté le Roi du Maroc, Mohammed VI, ainsi que du Gouvernement et du peuple marocains, qui demeuraient fermement attachés à la réalisation des objectifs de développement durable en Afrique, notamment par la coopération Sud-Sud. L'Afrique disposait d'un grand potentiel pour accélérer ses efforts de développement en tirant parti de ses ressources naturelles et de son capital humain. Pour réduire les inégalités spéciales et sociales, les pays africains devaient désormais promouvoir la bonne gouvernance et chercher à tirer parti des avantages comparatifs, en donnant la priorité à la mobilisation des ressources intérieures et en veillant à ce que les ressources financières soient utilisées efficacement. En particulier, ils devaient utiliser efficacement les technologies numériques, qui pourraient améliorer la perception des recettes, stimuler le commerce et renforcer les chaînes de valeur régionales et mondiales. Les décideurs devaient également prendre des mesures pour favoriser des environnements favorables aux entreprises, renforcer les mécanismes de contrôle numérique et promouvoir le développement des compétences en vue de relever les nouveaux défis liés à la technologie numérique. En conclusion, M. Benchaaboun a exprimé l'espoir que les recommandations issues de la session seraient utilisées pour renforcer les efforts de développement du continent africain.

II. Élection du Bureau et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail [point 2 de l'ordre du jour]

16. Les pays suivants ont été élus à l'unanimité pour constituer le nouveau Bureau :

Président :	Maroc (Afrique du Nord)
Premier Vice-Président :	Éthiopie (Afrique de l'Est)
Deuxième Vice-Président :	Zambie (Afrique australe)
Troisième Vice-Président :	Togo (Afrique de l'Ouest)
Rapporteur :	Guinée équatoriale (Afrique centrale)

17. Le Président nouvellement élu, M. Benchabboun, a présenté le thème de la session. L'ordre du jour a été adopté comme suit :

1. Ouverture de la session.
2. Élection du Bureau et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.
3. Débat d'orientation ministériel de haut niveau sur le thème de la cinquante-deuxième session de la Commission.
4. Tables rondes de haut niveau.
5. Examen des recommandations et adoption des résolutions.
6. Examen et adoption de la Déclaration ministérielle.
7. Questions diverses.
8. Clôture de la session.

III. Débat d'orientation ministériel de haut niveau sur le thème de la cinquante-deuxième session de la Commission : « La politique budgétaire, le commerce et le secteur privé à l'ère du numérique : une stratégie pour l'Afrique » [point 3 de l'ordre du jour]

18. Ce débat a été présidé par la Secrétaire exécutive de la CEA. L'orateur principal était l'ancien Secrétaire aux finances des Philippines, Cesar Purisima. Les panélistes étaient la responsable de la stratégie des marchés émergents du London Stock Exchange Group, Martina Garcia ; le Ministre mauritanien des finances, Moctar Ould Djay ; le Président de la Chambre des Mines de Zambie, Goodwell Mateyo ; le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Li Yong ; le Directeur Général de Maroc4Invest, Hayat Essakat ; et la Secrétaire générale adjointe de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Isabelle Durant.

A. Présentation

19. M. Purisima s'est concentré sur la réforme fiscale aux Philippines en tant qu'étude de cas. Suite aux réformes budgétaires menées par les administrations successives, depuis la révolution de 1986, le pays s'était débarrassé de son statut de « malade de l'Asie ». En 2018, il avait connu 20 ans d'expansion économique ininterrompue, grâce à des mesures telles que la restructuration et les exonérations de la taxe sur la valeur ajoutée, la libéralisation des tarifs, une campagne de lutte contre la corruption et la

libéralisation totale du secteur bancaire. Les principaux enseignements tirés de l'expérience philippine ont été la nécessité de mettre en œuvre des initiatives de réforme budgétaire qui garantissent la stabilité macroéconomique et favorisent le renforcement de la confiance en dépensant avec prudence les recettes supplémentaires qui en résultent.

B. Débat

20. Au cours du débat qui a suivi, les panélistes ont fait de brèves présentations, dont le contenu est résumé ci-dessous, suivies des observations de l'auditoire.

21. M^{me} Garcia a décrit la plate-forme transparente offerte par la Bourse de Londres pour améliorer la confiance et la génération de revenus. En 2018, 18 sociétés africaines ont été inscrites à la Bourse et ont levé 1,5 milliard de dollars sur les marchés des changes offshore, qu'elles ont utilisés pour compenser les déséquilibres monétaires et atténuer les effets des crises économiques futures.

22. M. Djay a évoqué les réformes ambitieuses de la politique budgétaire menées en Mauritanie à partir de 2010, qui avaient permis de décupler l'assiette fiscale et d'augmenter considérablement le recouvrement des impôts. L'utilisation judicieuse des recettes générées et les mesures visant à tenir la population informée de l'utilisation des recettes fiscales avaient joué un rôle essentiel dans la promotion du civisme fiscal. Les recettes supplémentaires avaient servi à accroître l'approvisionnement en électricité, à construire des routes et à financer des activités visant à réduire le niveau de pauvreté, qui était tombé de 41 % en 2008 à 30 % en 2014.

23. M. Mateyo a souligné l'importance de l'élaboration de politiques fiscales appropriées. Il a contesté l'opinion répandue selon laquelle les sociétés minières des pays africains riches en minerais, comme la Zambie, ne payaient pas leur juste part d'impôts. Selon lui, cette perception était due au manque d'informations, comme l'ont prouvé les travaux de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives, qui montraient l'importante contribution des industries extractives au revenu national. Des politiques budgétaires stables, cohérentes et prévisibles étaient importantes pour que les entreprises investissent dans le secteur minier et les incitations fiscales n'étaient pas une question prioritaire.

24. M. Yong a fait observer que les gouvernements devaient encore créer un climat propice à l'investissement, taxer plus équitablement et dépenser plus judicieusement dans leur pays afin d'attirer les investissements directs étrangers nécessaires pour libérer des ressources financières en vue du développement des infrastructures indispensables à la conduite des affaires. Il a également fait observer que la numérisation pourrait accroître la marge d'action budgétaire grâce à des initiatives telles que les plates-formes de paiement électronique, et que l'appui dans ce domaine devait être étendu aux petites et moyennes entreprises.

25. M^{me} Essakati a expliqué qu'au Maroc le recouvrement de l'impôt était effectué par le biais d'une plate-forme en ligne, mais que le système était trop technique et contre-intuitif pour les contribuables, qui ne comprenaient pas les obligations et responsabilités fiscales. Elle a estimé que les jeunes pourraient jouer un rôle essentiel dans l'exploitation des technologies pour développer des applications novatrices, notamment en matière de recouvrement de l'impôt et de gestion des recettes.

26. M^{me} Durant a fait observer que la numérisation était en passe de transformer les économies, le commerce et les petites et moyennes entreprises en améliorant la connectivité et le commerce électronique. À cet égard, les pays

africains pourraient s'inspirer de l'expérience d'autres pays, notamment de l'Inde et des Philippines, nouer le dialogue avec les innovateurs et créer des plates-formes africaines pour le commerce électronique.

27. Contribuant au dialogue, les participants ont souligné qu'il importait de partager les données d'expérience et d'apprendre les uns des autres, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud, et qu'il fallait des politiques budgétaires prévisibles et stables. Ils ont souligné la nécessité d'une transparence, notamment en ce qui concerne l'information sur les contribuables, et ont insisté sur le rôle de la numérisation à cet égard.

C. Recommandations

28. À la lumière du débat, les recommandations suivantes ont été formulées :

- a) Les États membres devraient :
 - i) Veiller à ce que leurs politiques budgétaires, y compris les taux d'imposition, soient cohérentes et prévisibles dans le temps afin de créer un environnement propice à l'investissement à long terme et aux décisions commerciales, et à ce qu'elles soient équitables et comparables à l'échelle internationale afin d'attirer et de retenir les investissements ;
 - ii) Institutionnaliser la réforme budgétaire pour assurer la cohérence, la prévisibilité et la durabilité des politiques et veiller à ce que cette réforme s'accompagne du renforcement des organisations et des cadres réglementaires pertinents ;
 - iii) Garantir l'utilisation rationnelle des recettes comme élément clé de leurs réformes budgétaires nationales ;
 - iv) Élaborer et mettre en œuvre des stratégies efficaces de dialogue avec la population et les contribuables, ainsi que des stratégies de communication dans le cadre de programmes de réforme et de mise en œuvre de la politique budgétaire ;
 - v) Veiller à ce que les politiques budgétaires, y compris les taux d'imposition, soient également équitables et comparables à l'échelle internationale afin d'attirer et de retenir les investissements ;
 - vi) Mettre en œuvre des réformes des politiques d'éducation et de mise en valeur des ressources humaines afin de renforcer les capacités et les compétences liées à l'application de la numérisation à la réforme des politiques budgétaires, ce qui est essentiel pour garantir l'accès aux plateformes numériques et leur utilisation efficace ;
 - vii) Continuer à créer un environnement favorable pour attirer l'investissement direct étranger, ce qui libérerait les ressources nécessaires au développement des infrastructures indispensables à la conduite des affaires ;
 - viii) Intégrer la numérisation dans la prestation des services du secteur public afin d'élargir la marge d'action budgétaire et d'accroître l'accessibilité ;
 - ix) Développer différents systèmes de financement, y compris les marchés des capitaux ;
- b) La CEA devrait promouvoir la coopération Sud-Sud et exécuter des programmes visant à renforcer la capacité des États membres d'appliquer des politiques de numérisation et des politiques budgétaires, par

l'intermédiaire du centre d'excellence sur l'économie numérique que la Commission doit créer.

IV. Tables rondes de haut niveau [point 4 de l'ordre du jour]

A. Table ronde 1 : Renforcement de la politique budgétaire par la numérisation

1. Introduction

29. Cette table ronde était présidée par le Commissaire à la politique macroéconomique et à la recherche économique de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, Koffi Apraku. L'orateur principal était le Ministre égyptien des finances, Mohamed Maait. Les panélistes étaient le Ministre éthiopien des finances, Ahmed Shide ; un associé du cabinet McKinsey and Company, Tawanda Sibanda ; la Présidente de Tunisia Startups, Amel Saidane ; le responsable national de l'Alliance des jeunes pour le leadership et le développement du Nigeria, Chuks Okoriekwe ; et la Directrice générale d'EcoCash, Natalie Jabangwe.

2. Présentations

30. Ouvrant le débat, M. Apraku a souligné le rôle important que l'économie numérique et la numérisation pouvaient jouer dans la quatrième révolution industrielle. Les pays africains pourraient tirer des enseignements de la transformation économique en cours dans les pays asiatiques grâce à la numérisation, en particulier dans les domaines de la médecine, de la fiscalité, de l'entreprise et de la gouvernance.

31. M. Maait a expliqué comment la numérisation pourrait améliorer l'efficacité des politiques budgétaires en permettant aux pays africains d'augmenter leurs recettes fiscales de 3 à 4 % du PIB, ce qui les aiderait à atteindre les objectifs de développement durable. Des analyses de données massives pourraient améliorer l'administration fiscale en favorisant le civisme fiscal, en réduisant les coûts de perception et ceux du non-respect des obligations fiscales, et en facilitant l'identification de nouvelles sources de recettes. Le recouvrement des recettes était considérablement entravé par la faille dans la législation qui permettait aux sociétés d'exercer leurs activités dans une juridiction fiscale sans y maintenir une présence physique. M. Maait a décrit la politique, l'administration fiscale et les réformes institutionnelles adoptées en Égypte pour renforcer le système fiscal du pays.

32. M. Shide a mis en lumière les réformes des finances publiques récemment promulguées par l'Éthiopie, qui introduisaient l'utilisation de numéros d'identification fiscale biométriques pour identifier les contribuables, lesquels pouvaient désormais s'enregistrer et payer leurs impôts en ligne. L'Éthiopie utilisait également la technologie numérique pour rationaliser les procédures douanières, suivre les exportations et améliorer ses systèmes d'imposition et ses méthodes de gestion des recettes et des finances publiques, ainsi que ses mécanismes de comptabilisation et de service de la dette. Les principales difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de ces réformes avaient trait, notamment, à la capacité limitée des contribuables d'utiliser la technologie numérique, aux coûts élevés associés à cette technologie pour les petites entreprises et au fait que les nouvelles exigences n'étaient pas suffisamment respectées et appliquées.

33. M. Sibanda a déclaré que la numérisation pourrait améliorer considérablement la gestion des finances publiques, en particulier en renforçant l'efficacité des dépenses et le recouvrement des recettes. La numérisation n'était pas encore la solution miracle pour résoudre tous les problèmes de

gestion financière. Pour optimiser l'utilisation des technologies numériques, il était essentiel d'établir des repères clairs, des cadres juridiques appropriés et des systèmes efficaces d'orientation, de suivi et d'évaluation.

34. M^{me} Saidane a estimé que les pays africains devraient sauter l'étape des régimes fiscaux traditionnels et mettre au point de nouveaux modèles d'imposition grâce à l'expérimentation et à l'utilisation optimale de l'expertise numérique et de la technologie de la chaîne de blocs.

35. M. Okoriekwe a souligné que les pays africains devraient envisager d'utiliser les technologies de la chaîne de blocs et l'intelligence artificielle pour lutter contre l'évasion fiscale et actualiser leurs lois et règlements pour renforcer le commerce électronique et empêcher l'érosion de la base d'imposition et le transfert des bénéfices.

36. M^{me} Jabangwe s'est concentrée sur l'expérience d'EcoCash, une société de paiement mobile utilisée par 80 % de la population adulte du Zimbabwe. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un système bancaire, EcoCash avait trois fois et demie plus de clients que toutes les banques opérant au Zimbabwe réunies. En 2014, le Zimbabwe avait introduit une taxe de 2 % sur les transactions de monnaie mobile, ce qui lui avait permis de dégager un excédent budgétaire pour la première fois en 20 ans.

3. Débat

37. Au cours du débat qui a suivi, les participants ont relevé des problèmes tels que la difficulté de suivre la mise en œuvre des systèmes d'identification fiscale, le volume important des transactions en espèces et l'ampleur du secteur informel, qui entravaient les efforts visant à améliorer le recouvrement des impôts. Ils ont appelé l'attention sur d'autres problèmes, notamment la faiblesse de l'infrastructure financière, le manque de fonctionnaires bien formés et la nécessité de sensibiliser les contribuables au civisme fiscal à l'ère du numérique. Il a été convenu qu'il était urgent d'enrayer l'érosion de la base d'imposition et le transfert des bénéfices et de mettre fin à leurs effets néfastes sur l'assiette fiscale des pays.

38. Les panélistes ont souligné la nécessité pour les pays africains de résoudre les problèmes plus vastes de connectivité et d'infrastructure numérique afin de tirer pleinement parti des possibilités offertes par la Zone de libre-échange continentale africaine. Ils ont également discuté de l'impact que la taxation des transactions numériques avait sur le commerce électronique transfrontalier en Afrique.

4. Recommandations

39. À la lumière du débat, les recommandations suivantes ont été formulées :

(a) Les États membres devraient revoir leurs cadres de politique de gestion des finances publiques compte tenu de l'économie numérique afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience de leurs systèmes de recouvrement des impôts et de gestion des dépenses ;

b) Les États membres devraient veiller, dans le cadre de la planification d'une économie numérique, à adopter, dans la mesure du possible, une approche participative qui tienne compte des besoins et des priorités de toutes les principales parties prenantes ;

c) Les États membres devraient réviser leurs lois et réglementations relatives à l'économie et à la technologie numériques en fonction de modèles économiques innovants ;

d) Les États membres devraient investir dans les infrastructures, la mise valeur des ressources humaines et les initiatives de sensibilisation afin de favoriser le développement des économies numériques ;

e) Les États membres devraient freiner l'érosion de la base d'imposition et le transfert des bénéficiaires, qui sont facilités par le développement du commerce électronique et l'existence de juridictions à faible fiscalité ;

f) La CEA devrait appuyer les efforts déployés par les États membres pour réduire l'impact de l'érosion de la base d'imposition et du transfert des bénéficiaires sur leur assiette fiscale ;

g) La CEA, la Commission de l'Union africaine et les communautés économiques régionales devraient envisager d'imposer une redevance forfaitaire unique sur toutes les transactions numériques pour faciliter le commerce électronique transfrontalier en Afrique.

B. Table ronde 2 : Développement du commerce et du secteur privé à l'ère numérique

1. Introduction

40. La table ronde était présidée par le Ministre djiboutien de l'économie et des finances, Ilyas Moussa Dawaleh. Les panélistes étaient la Directrice exécutive du Centre du commerce international, Arancha Gonzalez ; la Directrice exécutive d'AfriLabs, Anna Ekeledo ; le Ministre marocain de l'industrie, du commerce et des nouvelles technologies, Moulay Hafid Elalamy ; la Directrice du Département Maghreb et Malte, Moyen-Orient et Afrique du Nord de la Banque mondiale, Marie-Françoise Marie-Nelly ; la Directrice du Bureau régional du PNUD pour l'Afrique, Ahunna Eziakonwa ; et un artisan chocolatier de la société Instant Chocolat, Axel Emmanuel Gbaou.

2. Présentations

41. M^{me} Gonzalez a déclaré que la révolution numérique permettait d'améliorer la perception des recettes et de connecter de manière plus transparente les personnes de toutes les couches de la pyramide sociale. Elle a souligné la nécessité pour les gouvernements d'exploiter le potentiel de la numérisation pour informer les contribuables, en particulier ceux du secteur informel, des utilisations qu'ils font des recettes perçues. Notant que 20 % seulement des exportateurs dans le monde du commerce analogue étaient des femmes, mais que celles-ci représentaient 80 % des exportateurs dans le commerce électronique, elle a indiqué que les incitations au commerce électronique pouvaient favoriser l'égalité des sexes dans le commerce. Elle a souligné la nécessité d'inclure dans l'accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine des règles sur le commerce électronique au niveau continental et a exhorté les États membres à se joindre aux discussions actuelles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur le commerce électronique : à ce jour, le Nigéria était le seul pays africain à s'être associé à ces discussions.

42. M. Elalamy a mis l'accent sur le rôle du secteur privé dans la numérisation au Maroc, où plus de 1,5 million de personnes travaillaient dans le secteur numérique, pour des entreprises de toutes tailles. L'Afrique avait l'occasion de passer directement à l'étape numérique de son développement et d'exploiter les énormes possibilités offertes par la numérisation, y compris l'élimination de la nécessité d'une présence physique dans un lieu particulier, permettant aux gens de télétravailler et d'effectuer des paiements électroniques. Grâce à la numérisation, l'Afrique pourrait accroître considérablement sa contribution à l'économie mondiale et l'ensemble du continent pourrait bénéficier de ce processus.

43. M^{me} Anna Ekeledo a noté que les questions abordées à la session en cours - politique budgétaire et numérisation - reflétaient les défis auxquels se heurtaient les jeunes innovateurs dans la création d'entreprises. Il était donc

nécessaire d'accroître les programmes d'investissement et de mentorat pour les jeunes innovateurs en Afrique, et d'offrir davantage de formation à l'entrepreneuriat. En outre, les jeunes innovateurs africains avaient besoin d'opportunités pour développer leurs compétences en matière d'exportation et d'une plate-forme commune pour partager les connaissances, suivre les progrès et assurer la durabilité de leurs initiatives.

44. M^{me} Eziakonwa a noté avec satisfaction que l'Afrique prenait de plus en plus en charge ses problèmes de développement et cherchait des solutions locales au lieu de compter sur l'aide au développement. L'économie numérique offrait d'énormes possibilités de lutter contre les inégalités, de favoriser l'autonomisation, de s'attaquer aux problèmes liés à la gouvernance et de développer les entreprises grâce aux multiples nouvelles technologies. L'intervenante a dit craindre que l'écart d'âge entre la population jeune du continent et ses dirigeants n'ait un impact négatif sur la croissance de l'économie numérique. Les dirigeants africains devaient créer un environnement dans lequel l'économie numérique puisse prospérer grâce à l'autonomisation des jeunes, plutôt que de voir dans la jeunesse un facteur de risque.

45. M^{me} Marie-Nelly a souligné que l'économie numérique pouvait faciliter le bond en avant des économies africaines et que les pays africains avaient besoin de dirigeants visionnaires pour tirer pleinement parti de ses avantages. Bien qu'un certain nombre de pays africains affichent des taux élevés de pénétration de l'Internet, il faudrait en améliorer la qualité, la rapidité et l'accessibilité financière pour leur permettre de tirer pleinement parti de la connectivité. Elle a cité des réussites africaines en matière de numérisation, y compris des plates-formes de commerce électronique en pleine expansion, qui pourraient être imitées par de jeunes entrepreneurs à travers le continent.

46. M. Gbaou a parlé de la contribution des jeunes à la numérisation en Afrique et a passé en revue les expériences réussies à cet égard, en mettant l'accent sur sa propre expérience de la production de chocolat en Côte d'Ivoire. L'image de son entreprise avait été promue par le biais des réseaux sociaux et la numérisation avait rendu possibles les transactions électroniques, permettant à l'entreprise de vendre plus de 10 millions de tablettes de chocolat en un an et de présenter ses produits dans les magasins du monde entier. La numérisation, grâce à l'utilisation de téléphones intelligents, lui avait permis de former une masse critique de femmes dans l'industrie cacaoyère.

3. Débat

47. Au cours du débat qui a suivi, les participants ont pris connaissance des travaux de la Commission économique pour l'Europe (CEE) dans les domaines de la numérisation, en liaison avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et par l'intermédiaire du Centre pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques, qui avait son siège dans les locaux de la CEE. La CEE était prête à travailler avec la CEA et ses États membres sur les questions liées à la numérisation.

48. Parmi les autres questions soulevées au cours du débat, figuraient le lien entre la numérisation, l'économie verte et la création d'emplois, dans le contexte des objectifs de développement durable ; la coopération internationale ; et le développement et la rétention des capacités dans l'économie numérique. Notant la nécessité de politiques qui favorisent la croissance économique tout en protégeant l'environnement, les participants se sont dits préoccupés par le fait que de nombreux pays n'avaient pas la capacité de mettre en œuvre de telles politiques. Les pays pouvaient toutefois reproduire des technologies simples qui avaient été appliquées avec succès ailleurs, notamment dans les pays africains qui servaient de modèles dans l'économie numérique. Lutter contre les changements climatiques en investissant dans la

croissance verte pourrait créer des emplois, transformer les économies africaines et accélérer l'élimination de la pauvreté.

49. Les participants ont souligné que, dans leurs plans de développement, les pays africains devaient aborder les questions de l'économie numérique et des changements climatiques de manière intégrée, conformément à l'approche mise en évidence dans les objectifs de développement durable. L'économie numérique offrait une occasion sans précédent pour le développement du continent et exigeait des gouvernements, des organismes des Nations Unies, des partenaires de développement et du secteur privé l'adoption d'approches, de plans et de solutions intégrés. La collaboration entre les pays africains et entre ces pays et les partenaires de développement, ainsi que la coopération Sud-Sud, étaient essentielles car l'Afrique avait besoin de ressources pour mener la numérisation. Pour lutter contre l'impact négatif de la fuite des cerveaux de l'Afrique sur le développement de son économie numérique, les pays qui ont bénéficié de l'afflux de professionnels africains devraient collaborer avec les pays africains pour renforcer les capacités humaines de ces derniers en matière de technologie numérique.

4. **Recommandations**

50. À la lumière du débat, les recommandations suivantes ont été formulées :

a) La CEA et ses États membres devraient renforcer leur participation aux travaux du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques ;

b) La CEA devrait renforcer sa collaboration avec la CEE sur les questions liées à la numérisation et faciliter la collaboration entre la CEE et les pays africains dans ce domaine ;

c) La CEA devrait aider les États membres à reproduire les bonnes pratiques de l'économie numérique ;

d) Les États membres devraient renforcer leurs capacités humaines et technologiques en matière de numérisation en collaborant entre eux, avec leurs partenaires de développement et dans le cadre de la coopération Sud-Sud ;

e) Les États membres devraient élaborer des plans intégrés pour le développement de l'économie numérique et verte ;

f) Les États membres devraient participer aux négociations de l'OMC sur le commerce électronique.

V. **Examen des recommandations et adoption des résolutions** [point 5 de l'ordre du jour]

51. Lors de l'examen des recommandations et des projets de résolution, les représentants ont fait observer, s'agissant du projet de résolution E sur l'examen de la structure intergouvernementale de la Commission économique pour l'Afrique en application de ses résolutions 943(XLIX) et 957(LI), qu'il fallait évaluer l'impact des examens à la lumière des priorités des États membres et recommandé que la CEA élabore des directives et fixe un calendrier pour une telle évaluation.

52. À l'issue de ce débat, la Conférence a adopté les résolutions avec quelques amendements (voir annexe II).

VI. Examen et adoption de la déclaration ministérielle

[point 6 de l'ordre du jour]

53. La Conférence a examiné le projet de déclaration ministérielle, formulé des observations générales et proposé des amendements, après quoi la déclaration ministérielle a été adoptée à l'unanimité (voir annexe I).

VII. Questions diverses [point 7 de l'ordre du jour]

54. Aucune question n'a été soulevée au titre de ce point.

VIII. Clôture de la session [point 8 de l'ordre du jour]

55. La Secrétaire exécutive et le Ministre marocain de l'économie et des finances ont fait des observations finales. Dans sa déclaration, la Secrétaire exécutive a exprimé ses félicitations et sa gratitude à ses collègues de la CEA et au Gouvernement marocain pour les efforts qu'ils avaient déployés pour assurer le succès de la session. Le Ministre s'est félicité que son pays ait été en mesure de relever le défi de l'organisation de la session, comme en témoignaient les enquêtes d'évaluation interactives, et a remercié tous ceux qui avaient contribué à ce succès, tant du Maroc que de la CEA.

56. Après l'échange des courtoisies d'usage, le Président a déclaré la session close le mardi 26 mars 2019, à 13 heures.

Annexe I

Déclaration ministérielle de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique

Nous, ministres africains des finances, de la planification, du développement économique et de l'intégration,

Réunis à Marrakech (Maroc), les 25 et 26 mars 2019, à l'occasion de la cinquante-deuxième session de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique,

Ayant délibéré sur le thème « La politique budgétaire, le commerce et le secteur privé à l'ère du numérique : une stratégie pour l'Afrique »,

Par la présente :

1. *Notons* que le produit intérieur brut de l'Afrique a enregistré un taux de croissance de 3,2 % en 2018, contre 3,4 % en 2017 et que la croissance devrait remonter à 3,4 % en 2019 sous l'effet, essentiellement, du renforcement de la demande mondiale de produits africains, de la montée des cours des produits de base, d'une consommation privée intense et d'investissements soutenus dans les infrastructures ;

2. *Constatons* que le continent a accompli des progrès vers la réalisation des résultats attendus sur le plan économique et social, affichant des taux de pauvreté et d'inégalité en baisse dans les diverses sous-régions, même lentement, et que de nombreux problèmes demeurent, notamment le fait que la croissance économique reste insuffisante et que l'Afrique doit tripler son taux de croissance économique actuel pour sensiblement améliorer, par la diversification des économies africaines, le niveau de vie de la population, en particulier des groupes vulnérables, notamment les femmes et les jeunes, et créer de l'emploi ;

3. *Reconnaissons* que l'élargissement et la diversification des sources de recettes publiques sont une condition préalable à l'accroissement des investissements publics dans les secteurs économiques et sociaux et qu'il existe une marge de manœuvre considérable pour mobiliser les sources de financement du secteur privé en complément des financements publics en vue de réaliser les objectifs de développement durable ;

4. *Reconnaissons également* que les économies africaines font face à d'importants déficits de financement et peinent à mobiliser les ressources internes, malgré les nombreuses réformes budgétaires et fiscales entreprises ;

5. *Admettons* que la numérisation peut améliorer l'exécution de la politique budgétaire et le financement du développement en contribuant à élargir la base imposable et à réduire le coût du recouvrement et de l'affectation des recettes et en facilitant les échanges et les investissements du secteur privé ainsi qu'un développement qui favorise la croissance et la création d'emplois et réduit les inégalités de genre ;

6. Appelons les pays africains à améliorer leur infrastructure de télécommunications en doublant la connectivité à large bande d'ici 2022 et à étendre la couverture aux zones reculées du continent ;

7. *Constatons* que le taux de pénétration des Smartphones est passé de 37 % en 2017 à 44 % en 2018 et devrait se situer à 51 % en 2019, ce qui

facilitera l'intervention du secteur privé dans les activités manufacturières locales, la vente au détail et le développement des services ;

8. *Reconnaissons* que, même si la numérisation offre de nombreuses nouvelles possibilités de simplification et d'amélioration de la relation avec le contribuable et d'amélioration des gains d'efficacité, elle a aussi donné lieu à plusieurs menaces et défis émergents. L'accès limité à l'Internet sur le continent continue d'entraver le développement d'un secteur économique et social du numérique (commerce électronique, cybersanté et administration en ligne), en raison des coûts de transaction élevés, de la répartition spatiale des échanges d'informations et du faible accès aux marchés internationaux, qui sont autant de contraintes soulignant la nécessité pour les pays d'évaluer les défis de la numérisation en vue de prendre les mesures correctives appropriées ;

9. *Notons* que les gouvernements doivent concevoir et améliorer des mécanismes numériques novateurs qui facilitent le recouvrement des recettes et rendent l'administration fiscale plus efficace en encourageant les contribuables à faire leurs déclarations sur les plates-formes en ligne et en utilisant des mécanismes numériques pour enregistrer les données pertinentes concernant les transactions et l'identité des contribuables et que la numérisation, à cet égard, pourrait être un outil important de promotion de la bonne gouvernance et de lutte contre la corruption et les flux financiers illicites ;

10. *Notons* la nécessité d'accroître sensiblement la disponibilité de données de haute qualité et opportunes, dans le but d'appuyer la politique budgétaire, le commerce et le développement du secteur privé à l'ère du numérique et de renforcer la mise en œuvre de plans nationaux de développement, du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine ;

11. *Reconnaissons* la nécessité qui en découle pour les États membres de s'engager plus fermement à allouer des ressources financières, techniques et humaines suffisantes pour appuyer la production, la diffusion et l'utilisation des statistiques ;

12. *Reconnaissons* que les recensements sont des outils indispensables à la promotion du développement de l'Afrique et à la disponibilité de données solides pour appuyer la mise en œuvre et le suivi des plans nationaux de développement, du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 et, à cet égard, nous exhortons tous les États membres à procéder à la série de recensements de la population et des logements de 2020 en Afrique ;

13. *Notons* que l'enregistrement des faits d'état civil fournit aux individus les documents juridiques nécessaires à la protection de leur identité, de leur nationalité, de leurs droits civils et de leur accès aux services sociaux et, à cet égard, nous reconnaissons qu'il est indispensable de développer et de renforcer l'infrastructure et les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil en tant que fondement d'une identité juridique, notamment en mettant en place des systèmes efficaces d'identité numérique ;

14. *Reconnaissons* que des systèmes harmonisés et interopérables d'enregistrement des faits d'état civil et d'identification numérique forment le socle des systèmes d'identification juridique qui fournissent la preuve de l'identité juridique nécessaire à l'exercice de fonctions diverses ;

15. *Soulignons* que des progrès ont été réalisés en matière d'intégration régionale et nous engageons à prendre les mesures et dispositions voulues pour assurer aussi bien l'intégration dans les législations nationales des accords et traités d'intégration régionale, notamment l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, que la bonne application de ces instruments et appelons les États membres à s'attaquer aux

obstacles à l'intégration économique tels que les restrictions en matière de visas et de permis de séjour;

16. *Prenons note* que, s'agissant du développement des infrastructures, l'Afrique reste à la traîne et reconnaissons qu'il faut mobiliser des ressources accrues pour combler le déficit d'infrastructures et renforcer les capacités techniques requises pour préparer des projets d'infrastructures transfrontalières se prêtant à un financement bancaire et, à cet égard, nous nous engageons à renforcer la coopération dans le domaine du développement et de la gestion des infrastructures transfrontalières, en particulier entre pays en développement sans littoral et pays de transit ;

17. *Rappelons* l'engagement pris par les États membres, en application de la résolution 73/242 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 2018, portant sur la tenue d'une cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés au plus haut niveau possible, avec la participation de chefs d'État et de gouvernement, en 2021, et l'engagement de la Commission à organiser, avant la conférence, en 2020 et en collaboration avec le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, une réunion régionale africaine d'examen ;

18. *Saluons* l'appui que le système des Nations Unies apporte aux organismes de l'Union africaine aux niveaux régional et sous-régional dans le cadre du Mécanisme de coordination régionale et demandons à l'Assemblée générale des Nations Unies de renforcer le mécanisme et son secrétariat en le dotant de ressources humaines et financières suffisantes ;

19. *Reconnaissons* que le renouvellement ou l'extension de leur infrastructure ferroviaire et le financement du matériel roulant coûtent extrêmement cher aux compagnies d'exploitation ferroviaire publiques et privées et rendent indispensable de mobiliser des capitaux privés et des investissements étrangers, et que le Protocole portant sur les questions spécifiques au matériel roulant ferroviaire à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles, qui étend à tous les équipements ferroviaires l'application de la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles, représente un instrument important de facilitation du financement qui permet aux États membres de conclure des accords avec les prêteurs et les bailleurs de matériel roulant ferroviaire, publics et privés ;

20. *Mesurons* l'importance des remarquables activités de renforcement des capacités qu'entreprend l'Institut africain de développement économique et de planification, réaffirmons notre engagement à assurer la viabilité de ce dernier en versant nos contributions annuelles et en réglant nos arriérés de contributions et appelons l'Organisation des Nations Unies et, en particulier, la Commission et ses partenaires à accroître leur appui à l'Institut et à favoriser ainsi la transformation structurelle de l'Afrique ;

21. *Prenons note* des priorités de programme pour 2020 que s'est fixées la Commission, réaffirmons notre engagement à soutenir le projet de budget et demandons à l'Organisation des Nations Unies d'approuver le Plan-programme et budget-programme de la CEA pour 2020 tel qu'il a été présenté à cette Conférence ;

22. *Prenons note également* de l'examen de la structure intergouvernementale, de ses conclusions et recommandations et approuvons les ajustements qu'il est proposé d'apporter à la structure intergouvernementale de la Commission, y compris les nouveaux organes subsidiaires sectoriels et le changement d'appellation des comités intergouvernementaux d'experts sous-régionaux en « comités intergouvernementaux de hauts fonctionnaires et experts ».

Motion de remerciement

23. Nous remercions tout particulièrement Sa Majesté le Roi Mohammed VI, le Gouvernement du Royaume du Maroc et le peuple marocain d'avoir accueilli la Conférence et d'avoir mis d'excellentes installations à notre disposition et également pour l'hospitalité chaleureuse.

24. Enfin, nous tenons à exprimer notre reconnaissance à la Commission économique pour l'Afrique d'avoir organisé avec succès la cinquante-deuxième Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique.

Annexe II

Résolutions et décision adoptées par la Conférence des ministres à sa cinquante-deuxième session

A. Résolutions

962(LII) Données et statistiques

La Conférence des ministres,

Reconnaissant le rôle de clé de voûte du programme de transformation de l'Afrique que les systèmes statistiques nationaux jouent en appuyant les politiques de diversification économique et d'industrialisation et en facilitant la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons,

1. *Souscrit* au rapport et aux résolutions issus de la sixième réunion de la Commission africaine de statistique tenue à Addis-Abeba les 3 et 4 octobre 2018 sur le thème « Renforcement des capacités des systèmes statistiques nationaux en appui aux politiques de diversification économique et d'industrialisation de l'Afrique » ;

2. *Prend note* de la décision EX.CL/Dec.987(XXXII) du Conseil exécutif de l'Union africaine demandant aux États membres de l'Union d'allouer 0,15 % du budget national aux activités d'appui à la production, à la diffusion et à l'utilisation des statistiques en vue de la mise en œuvre des plans nationaux de développement, du Programme 2030 et de l'Agenda 2063,

3. *Engage* les partenaires de développement à renforcer la capacité des systèmes statistiques nationaux à continuer de répondre à la demande croissante de statistiques ;

4. *Encourage* les États membres à intégrer les technologies de l'information géospatiale et non géospatiale dans les mécanismes fondamentaux qu'ils utilisent pour faciliter la production et la diffusion de données statistiques ;

5. *Invite* les États membres à intégrer leurs stratégies nationales de développement de la statistique dans leurs plans nationaux de développement et leurs processus budgétaires ;

6. *Invite également* les États membres à réexaminer et, le cas échéant, à modifier leurs cadres réglementaires respectifs concernant les statistiques, conformément aux Principes fondamentaux de la statistique officielle et à la Charte africaine de la statistique ;

7. *Demande* aux États membres d'accroître la disponibilité des données relatives aux indicateurs des objectifs de développement durable et aux indicateurs régionaux intégrés ;

8. *Engage* les États membres à organiser le cycle de recensements de la population et des logements de 2020 en vue de faciliter la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ;

9. *Encourage* les États membres à renforcer leurs systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil ;

10. *Engage* les États membres à aider les bureaux nationaux de statistique et les ministères d'exécution apparentés à adopter les normes statistiques internationales, à mettre pleinement en œuvre le Système de

comptabilité nationale de 2008, à compiler et à actualiser les tableaux des ressources et des emplois ;

11. *Invite* les États membres à envisager d'intégrer le Programme de comparaison internationale dans le relevé régulier des prix à titre de meilleure pratique et de meilleure utilisation, compte tenu surtout du processus de la Zone de libre-échange continentale africaine ;

12. *Prie* la Commission économique pour l'Afrique de renforcer la capacité des États membres à exploiter l'outil intégré qu'elle a mis au point pour le suivi de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.

963(LII) Examen à mi-parcours du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024

La Conférence des ministres,

Réaffirmant le Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons et sa résolution 934(XLVIII) dans laquelle elle a invité les pays en développement sans littoral et les pays en développement de transit africains, les organisations régionales et sous-régionales et toutes les autres parties prenantes à mettre en œuvre le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 de manière coordonnée, cohérente et diligente,

Rappelant la résolution 72/232 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a décidé d'organiser un examen approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne, qui devait se tenir en décembre 2019, et a aussi décidé que l'examen approfondi de haut niveau à mi-parcours serait précédé de réunions préparatoires régionales, le cas échéant et dans la limite des ressources disponibles,

Constatant que les pays en développement sans littoral africains ont fait des progrès mitigés dans la réalisation du Programme d'action de Vienne et continuent de manquer d'infrastructures adéquates, en particulier en ce qui concerne les transports, l'énergie et les technologies de l'information et de la communication, que leurs exportations se concentrent encore sur un nombre très limité de produits et qu'ils font toujours face à des défis de développement complexes,

1. *Prend note* de la tenue de la Réunion pour l'examen régional africain à mi-parcours du Programme d'action de Vienne, les 18 et 19 mars 2019 à Marrakech (Maroc), et en approuve les conclusions ;

2. *Encourage* les pays en développement sans littoral et les pays en développement de transit africains à redoubler d'efforts pour mettre en œuvre le Programme d'action de Vienne ;

3. *Invite* les partenaires de développement, les organismes pertinents du système des Nations Unies, le secteur privé et les autres parties prenantes à redoubler d'efforts pour accélérer la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne ;

4. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique de continuer de fournir un appui technique aux pays en développement sans littoral de la région dans les domaines liés au Programme d'action de Vienne, comme l'investissement dans les infrastructures, la facilitation du transport, le développement des capacités de production, l'intégration logistique et l'étude des coûts de la logistique ;

5. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique, au Bureau du Haut-Représentant des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, à l'Union africaine, à la Banque africaine de développement et aux autres organisations régionales compétentes d'aider davantage les pays en développement sans littoral et les pays en développement de transit africains dans les domaines du développement des infrastructures, de l'élaboration de projets bancables, du développement des capacités de production, de la facilitation du commerce, et de la transformation structurelle, en particulier par l'accroissement de l'investissement et de l'assistance technique, et de promouvoir le renforcement de la coopération entre les pays en développement sans littoral et les pays en développement de transit africains, ainsi que l'approfondissement de l'intégration régionale ;

6. *Demande également* à la Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec le Bureau du Haut Représentant des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, de mener l'examen régional décennal de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024.

964(LII) Plan-programme et budget 2020

La Conférence des ministres,

Rappelant la résolution 72/279 de l'Assemblée générale en date du 31 mai 2018, sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, dans laquelle l'Assemblée a réaffirmé le rôle et les fonctions du système des Nations Unies pour le développement au niveau régional, y compris les commissions économiques régionales et les équipes régionales du système des Nations Unies pour le développement, et souligné qu'il convenait de continuer de les adapter aux objectifs visés dans l'appui à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et de réorganiser les structures régionales en tenant compte des spécificités de chaque région et du fait qu'il n'existe pas de solution toute faite,

Rappelant la résolution 71/243 de l'Assemblée générale, en date du 21 décembre 2016, sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies,

Prenant acte des efforts que ne cesse de déployer la Commission pour se repositionner, améliorer ses orientations stratégiques et être en mesure d'appuyer efficacement la mise en œuvre et le suivi du Programme 2030, du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine,

Notant avec satisfaction la vision de la Commission économique pour l'Afrique consistant à proposer des idées et des actions propices à l'avènement d'une Afrique autonome, inclusive et transformée dans le cadre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, en s'appuyant sur ses trois fonctions essentielles, à savoir sa fonction de centre de réflexion, sa fonction d'instance délibérante et sa fonction opérationnelle,

Ayant examiné le plan-programme et le budget 2020¹,

1. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique un cadre de programme à moyen terme couvrant une période de trois à cinq ans, afin de

¹ E/ECA/COE/38/12.

faciliter la collaboration des États membres avec la Commission ; des plans et budgets annuels seraient tirés de ce cadre, sur la base duquel seraient mesurés les résultats ;

2. *Demande également* à la Commission économique pour l'Afrique d'élever le niveau d'ambition de son programme de travail ;

3. *Adopte* le plan-programme et le budget 2020 de la Commission économique pour l'Afrique, compte tenu des demandes ci-dessus.

965(LII) Protocole portant sur les questions spécifiques au matériel roulant ferroviaire à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles

La Conférence des ministres,

Consciente que le continent africain souffre d'un déficit persistant d'investissements dans les infrastructures de transport,

Considérant que les chemins de fer constituent un moyen efficace et écologiquement durable de déplacer les personnes et les marchandises à l'intérieur des États africains et partout sur le continent,

Reconnaissant que les États africains sont déterminés à moderniser et à étendre les réseaux ferroviaires nationaux et régionaux existants,

Consciente que, conformément aux directives pertinentes de l'Union africaine, il conviendrait que les nouveaux réseaux ferroviaires africains soient construits en utilisant l'écartement standard de 1 435 mm, ce qui obligera les États ou les entreprises publiques à réaliser de nouveaux investissements importants dans le matériel roulant ferroviaire,

Rappelant que le renouvellement ou l'extension de l'infrastructure ferroviaire et du matériel roulant entraînera des coûts considérables pour les États ou les entreprises ferroviaires publiques ou privées et qu'il faudra donc mobiliser d'importants capitaux privés et investissements étrangers,

Reconnaissant que le système ferroviaire africain devrait être exploité de la manière la plus rentable possible,

Notant qu'à ce jour 24 États africains sont devenus parties à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles² et au Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement aéronautiques à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles, tous deux adoptés au Cap, en Afrique du Sud, le 16 novembre 2001,

Consciente que très peu d'États africains connaissent vraiment le Protocole portant sur les questions spécifiques au matériel roulant ferroviaire à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (Protocole ferroviaire de Luxembourg),

1. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique de poursuivre, notamment par l'intermédiaire de ses bureaux sous-régionaux, sa campagne de sensibilisation et de promotion sur le continent africain en faveur du Protocole à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (Protocole ferroviaire de Luxembourg), en

² Recueil des Traités, vol. 2307, no 41143.

vue d'expliquer les mérites de cette convention et sa contribution potentielle au financement du matériel roulant dans les projets ferroviaires ;

2. *Demande également* à la Commission économique pour l'Afrique d'informer les parties intéressées du secteur public et du secteur privé du continent, d'une part, sur la manière dont le crédit et le crédit-bail privés peuvent contribuer à la mobilisation des ressources financières nécessaires pour revitaliser et développer le réseau ferroviaire africain et, d'autre part, sur les avantages de devenir partie au Protocole ferroviaire de Luxembourg.

966(LII) Examen de la structure intergouvernementale de la Commission économique pour l'Afrique en application des résolutions 943(XLIX) et 957(LI)

La Conférence des ministres,

Rappelant sa résolution 908(XLVI) du 26 mars 2013, dans laquelle elle a donné pour mandat au Secrétaire exécutif de réaligner les programmes et priorités de la Commission selon sa nouvelle orientation stratégique, le but étant de lui permettre de soutenir le programme de développement transformateur de l'Union africaine,

Rappelant également sa résolution 943(XLIX) du 5 avril 2016, dans laquelle elle a demandé au Secrétaire exécutif de procéder à un examen indépendant, exhaustif et approfondi de la structure intergouvernementale de la Commission, y compris de ses comités intergouvernementaux d'experts,

Rappelant en outre sa résolution 957(LI) du 15 mai 2018, dans laquelle elle a décidé de donner au secrétariat un délai supplémentaire pour approfondir l'examen et l'analyse de la structure intergouvernementale de la Commission et a prié la Secrétaire exécutive de rendre compte à la Conférence, à sa session suivante, de la restructuration de l'appareil de conférence et des organes subsidiaires de la Commission, y compris les comités intergouvernementaux d'experts,

Notant que, dans sa résolution 72/279 du 31 mai 2018, l'Assemblée générale a réaffirmé le rôle et les fonctions du système de développement des Nations Unies au niveau régional, y compris les commissions économiques régionales et les équipes régionales du système des Nations Unies pour le développement, a souligné la nécessité de remédier aux lacunes et aux chevauchements au niveau régional, et a approuvé une approche progressive de la restructuration du système des Nations Unies pour le développement au niveau régional,

Notant également les nouvelles orientations stratégiques de la Commission économique pour l'Afrique pour une Afrique autonome et transformée et la réforme structurelle du secrétariat de la Commission en vue de mettre en œuvre des idées et des mesures pour une Afrique autonome, inclusive et transformée dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 : *l'Afrique que nous voulons* et ce, par ses trois fonctions essentielles, à savoir sa fonction de cellule de réflexion, sa fonction d'instance délibérante et sa fonction opérationnelle,

1. *Prend note* de l'examen de la structure intergouvernementale, de ses conclusions et de ses recommandations ;

2. *Approuve* les ajustements suivants à la structure intergouvernementale de la Commission économique pour l'Afrique :

a) Organiser les organes subsidiaires sectoriels comme suit :

- i) Comité de la gouvernance économique ;
 - ii) Comité des statistiques et des données ;
 - iii) Comité du développement du secteur privé, de l'intégration régionale, du commerce, des infrastructures, de l'industrie et de la technologie ;
 - iv) Comité des changements climatiques, de l'économie bleue, de l'agriculture et de la gestion des ressources naturelles ;
 - v) Comité du développement social, de la lutte contre la pauvreté et du genre ;
- b) Changer l'appellation des comités intergouvernementaux d'experts qui existent au niveau sous-régional en comités intergouvernementaux de hauts fonctionnaires et d'experts, en vue d'assurer l'adoption effective des politiques et une plus grande participation des hauts fonctionnaires aux travaux de ces comités.

967(LII) Progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 et préparation de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

La Conférence des ministres,

Prenant note du rapport de la Commission économique pour l'Afrique sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des domaines prioritaires du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul),

Reconnaissant que plus de la moitié de la population africaine vit dans les pays les moins avancés et que ces pays font face à des obstacles structurels particuliers à leur développement durable et à leur transformation,

Notant avec préoccupation que la capacité de production des pays les moins avancés d'Afrique reste faible, en particulier dans le secteur manufacturier, que la proportion des exportations mondiales de marchandises provenant des pays africains les moins avancés a diminué depuis l'adoption du Programme d'action d'Istanbul et que l'aide publique au développement qu'ils reçoivent est imprévisible et en deçà des engagements énoncés dans le Programme d'action d'Istanbul,

Se félicitant de la sortie attendue de l'Angola et de Sao Tomé-et-Principe de la catégorie des pays les moins avancés, qui rejoindront les autres pays africains déjà sortis, à savoir le Botswana, Cabo Verde et la Guinée équatoriale,

Affirmant que l'appui continu de la communauté internationale sera déterminant pour surmonter nombre des obstacles au développement durable qui se dressent devant les pays les moins avancés,

Rappelant la Déclaration ministérielle adoptée à la deuxième Réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique, dans laquelle les ministres ont chargé la Commission d'organiser une réunion régionale africaine d'examen avant la tenue de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés,

Rappelant également le paragraphe 157 du Programme d'action d'Istanbul, dans lequel il est demandé à l'Assemblée générale d'envisager la

tenue d'une cinquième Conférence sur les pays les moins avancés, afin de procéder à une évaluation globale de la mise en œuvre du Programme d'action et de décider de mesures ultérieures,

Prenant acte de la résolution 73/242 de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 2018, dans laquelle l'Assemblée décide de convoquer la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés au plus haut niveau possible, y compris les chefs d'État et de gouvernement, qui doit se tenir en 2021,

1. *Engage* les pays les moins avancés à poursuivre leurs efforts visant à mobiliser des ressources aux niveaux tant national qu'international et à mettre en œuvre le Programme d'action d'Istanbul en vue d'accélérer leur développement économique et social ;

2. *Encourage* la Commission économique pour l'Afrique et ses partenaires de développement, y compris les pays africains qui ne font pas partie de la catégorie des pays les moins avancés, à continuer d'apporter leur appui à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul ;

3. *Invite* la Commission économique pour l'Afrique à organiser, avec la coopération du Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, une réunion régionale africaine d'examen en 2020, en prélude à la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

968(LII) La politique budgétaire, le commerce et le secteur privé à l'ère du numérique : une stratégie pour l'Afrique

La Conférence des ministres,

Prenant acte du rapport de la Commission économique pour l'Afrique sur l'état des politiques budgétaires en Afrique et de la conclusion de ce rapport faisant état de l'existence d'un déficit de financement qu'il faut combler pour mener à bien le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons,

Considérant que la numérisation qui progresse à grands pas dans le monde d'aujourd'hui offre des possibilités exceptionnelles de stimuler le développement durable, en particulier grâce à une amélioration de la mobilisation et de la gestion des recettes publiques, au commerce, à l'investissement et au financement par le secteur privé,

Prenant acte des efforts déployés par la Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, pour lancer l'initiative sur l'identification, le commerce et l'économie numériques en Afrique,

Prenant également acte de la décision EX.CL/Dec.2(XXXIV) du Conseil exécutif de l'Union africaine en date du 8 février 2019, dans laquelle le Conseil charge la Commission de l'Union africaine d'élaborer, en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique et les autres parties prenantes compétentes, une stratégie générale de développement du commerce et de l'économie numériques en Afrique,

Considérant les problèmes que l'économie numérique pose en matière de politique fiscale en ce qu'elle permet aux entreprises de transférer facilement leurs bénéfices tirés de l'exploitation des ressources numériques, telles que la propriété intellectuelle, du lieu où les revenus sont générés vers des pays à fiscalité réduite, avec pour corollaire l'érosion de la base d'imposition,

Résolue à tirer parti de l'utilisation des technologies numériques pour renforcer le recouvrement des recettes et la gestion des finances publiques en Afrique, réexaminer leurs cadres fiscaux actuels pour les adapter à l'économie numérique, en tenant dûment compte de l'évolution de la nature des entreprises que provoque la numérisation, appuyer les efforts déployés dans le cadre de l'initiative sur l'identification, le commerce et l'économie numériques en Afrique,

1. *Demande* aux décideurs des pouvoirs publics, du secteur privé et de la société civile d'élaborer des politiques, de favoriser et de privilégier les financements destinés à construire les infrastructures numériques, à travailler à la numérisation des paiements dans tous les secteurs et à mettre en place la réglementation requise pour faire en sorte que les services financiers numériques puissent être utilisés par tous et partout, et soient protégés contre la cybercriminalité ;

2. *Prie* la Commission économique pour l'Afrique d'apporter son appui aux États membres et au Forum africain sur l'administration fiscale dans leurs efforts visant à mettre au point des cadres permettant de tirer parti de la numérisation pour renforcer la mobilisation des recettes et la gestion des finances publiques par l'automatisation et le dépôt électronique de documents, l'identification numérique et la modernisation des processus budgétaires ;

3. *Prie également* la Commission économique pour l'Afrique d'aider les États membres à créer une infrastructure numérique qui pourrait servir à combattre les flux financiers illicites ;

4. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement, la Banque mondiale, l'Organisation de coopération et de développement économiques et les autres partenaires compétents, d'élaborer une stratégie générale de développement du commerce et de l'économie numériques en Afrique incluant les principes de bonne identification numérique et de normes harmonisées et un cadre réglementaire concernant la finance numérique et la technologie financière.

969(LII) Initiative sur la numérisation et l'économie numérique

La Conférence des ministres,

Consciente des avantages et des possibilités non négligeables qu'offrent les technologies numériques et de la contribution déterminante que la numérisation peut apporter à la réalisation des cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des aspirations de l'Agenda 2063 de l'Union africaine : l'Afrique que nous voulons, ainsi qu'à la promotion du développement général de l'Afrique,

Rappelant sa résolution 941(XLIX) du 5 avril 2016 relative à l'organisation d'un examen régional africain annuel des progrès de la mise en œuvre des conclusions du Sommet mondial sur la société de l'information, dans laquelle elle a réaffirmé que les technologies de l'information et des communications pouvaient stimuler le développement socioéconomique,

Prenant acte de la décision adoptée par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine à sa trente-deuxième session ordinaire, qui invite la Commission économique pour l'Afrique, la Commission de l'Union africaine et les autres partenaires à élaborer une stratégie africaine d'identification, de commerce et d'économie numériques qui serait soumise pour examen et approbation au Conseil exécutif en février 2020,

1. *Félicite* la Commission économique pour l'Afrique d'avoir mis en place l'Initiative africaine sur la numérisation ;

2. *Prie* la Commission économique pour l'Afrique de continuer à travailler à la réalisation de recherches sur les politiques, à la promotion du dialogue régional et au développement des capacités en matière de numérisation et d'économie numérique dans les États membres, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, les communautés économiques régionales, les États membres, la Banque africaine de développement, le Forum africain sur l'administration fiscale, l'Organisation de coopération et de développement économiques, la Banque mondiale et les autres parties prenantes ;

3. *Prie également* la Commission économique pour l'Afrique de rendre pleinement opérationnel un centre d'excellence sur la numérisation et l'économie numérique afin de s'attaquer au problème crucial de l'insuffisance des capacités dans le secteur numérique des États membres, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, les communautés économiques régionales, la Banque africaine de développement, le Forum africain sur l'administration fiscale, l'Organisation de coopération et de développement économiques, la Banque mondiale, les partenaires de développement et les établissements d'enseignement supérieur africains ;

4. *Engage* la Commission économique pour l'Afrique à veiller à ce que les activités du centre d'excellence sur la numérisation et l'économie numérique soient tangibles, assorties de délais et axées sur les résultats escomptés pour aider les États membres ;

5. *Invite* les États membres à envisager de mettre au point de solides systèmes de sécurité pour combattre la cybercriminalité et d'autres menaces informatiques qui découleront de la numérisation de leur économie.

B. Décision

A(LII) Date, lieu et thème de la cinquante-troisième session

À sa quatrième séance plénière, tenue le 26 mars 2019, la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique a décidé que sa cinquante-troisième session se tiendrait à Addis-Abeba en mars ou avril 2020, sous le thème « L'avenir de l'Afrique : l'industrialisation à l'ère du numérique ».

Quatrième séance plénière, 26 mars 2019
